



# COMITE D'INTERET LOCAL sudpresqu'île-Confluence

**Lyon**

**Concours de nouvelles 2013**

**...une confluence de talents**



# Confluence et le CIL sudpresqu'île-Confluence

## Une rencontre

La particularité **du CIL sudpresqu'île-Confluence** est de **regrouper des « quartiers » d'identités extrêmement différentes**: le quartier d'Ainay, séparé par la gare de Perrache du quartier Sainte Blandine, « derrière les Voûtes », et le nouveau quartier Confluence aux confins de la presqu'île où se marient Rhône et Saône. Pensé dans **un réel souci de mixité**, c'est un « vrai » quartier où l'on peut vivre, alliant bâtiments tertiaires, logements et commerces.

Dans cet esprit, le **CIL sudpresqu'île-Confluence** a souhaité **créer un évènement à portée culturelle pour les habitants du quartier en valorisant le mot « confluence »**.

Riche de sens, il symbolise en effet la rencontre, le mélange, le partage, la force, évoquant ainsi toute la richesse de ce nouveau quartier.

**Un mot, un quartier...** le **CIL sudpresqu'île-Confluence** réunit les deux dans **un évènement culturel et ludique** en créant la **première édition d'un concours littéraire** dont le thème sera le mot « **confluence** ».

**Le concours sera ouvert le 15 mars 2013 et clos le 10 juin.**

**La remise de prix se déroulera le 27 septembre 2013.**

## Confluence de soutiens ...

Séduits par le projet, des personnalités de la culture et du quartier s'engagent :

### Jury :

- **Charles Juliet**                      écrivain, poète – Président d'honneur du jury
- **Gilles Eboli**                        directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon
- **Pierre-Jean Balzan**                directeur des éditions « La Fosse aux Ours »
- **Abraham Bengio**                  directeur du pôle Vivre Ensemble en charge de la culture à la Région Rhône alpes
- **Sylvie Deshors**                    écrivaine
- **Alain Turgeon**                      écrivain
- **Nelly Gabriel**                        journaliste littéraire
- **Julie-Fleur Colomer**                Libraire
- **Une ou un bibliothécaire**        Bibliothèque municipale Lyon 2

### Partenaires :

- **Grand Lyon – Roland Bernard**                      2ème arrondissement
- **Librairie Decitre**                                      Centre commercial Confluence
- **La Direction régionale SNCF Rhône-Alpes**

# Le concours

Le concours, gratuit, est ouvert à tout écrivain amateur à partir de 18 ans.

## I OBJECTIF

- Offrir un événement culturel de qualité
- Permettre un éclairage fort sur le quartier et sur le CIL sudpresqu'île-Confluence

## II CONDITIONS DE REUSSITE

### ▪ Un lancement réussi

Une large diffusion assurée par les réseaux spécialisés et amis :

- Internet.
  - le site « Bonnes nouvelles » spécialisé dans les concours littéraires
  - le site du CIL sudpresqu'île-Confluence et son journal
  - les réseaux « amis » : Mairie centrale ou du 2<sup>ème</sup>, Facultés, etc.
- Presse – radio
  - supports locaux, et aux titres spécialisés
- Supports partenaires
  - La librairie Decitre annoncera le concours dans son calendrier événementiel
  - Les bibliothèques annonceront le concours sur leurs sites

### ▪ Des prix attrayants

- Le premier primé recevra 400 euros, le second 200 euros, le troisième 100 euros.
- Les dix ou quinze meilleurs textes – selon appréciation du jury – seront réunis dans un ouvrage collectif.
- Chacun des dix ou quinze premiers auteurs sélectionnés recevra deux exemplaires, les autres exemplaires seront proposés à la vente par le libraire partenaire du concours, la librairie Decitre à Lyon

- Les trois lauréats seront attendus pour la remise des prix à la Librairie Decitre Confluence à Lyon 2, et seront conviés le soir de la remise des prix à un dîner en compagnie des membres du jury et du CIL sudpresqu'île-Confluence
- La Direction Régionale SNCF Rhône Alpes mettra à disposition le billet de train aller – retour (France uniquement) pour les 3 lauréats.

- **Des collectivités motivées par l'intérêt de leurs concitoyens et de l'aspect culturel de l'événement**

Les élus contactés ont indiqué avoir le souci d'apporter à leurs concitoyens une ouverture vers la culture à travers une diversité de manifestations aussi bien musicales, photographiques que littéraires. Les associer à ce projet c'est d'abord leur rendre hommage en tant qu'acteurs de la vie culturelle du quartier ou de la ville et les associer à un mode d'expression – la littérature - plus rarement mise en lumière au niveau d'un quartier.

- **Des soutiens souhaitant s'impliquer dans leur environnement « quartier »**

Le CIL sudpresqu'île-Confluence s'est adressé évidemment à des structures intéressées par la qualité même de ce concours :

- Participation à l'édition et à la distribution d'un ouvrage réunissant les meilleurs textes primés
- Participation à la promotion du concours ou à sa couverture médiatique
- Participation aux récompenses financières
- Participation à la diffusion de ces textes par des lectures ou mises en scène

### **Une remise des prix valorisante**

Ce sera évidemment **le temps fort et « visible » du concours.**

Un lieu central du quartier et **significatif** dans la vie des livres, **des personnalités emblématiques** indiquant par leur présence l'importance de ce concours comme évènement littéraire, des sponsors sensibilisés à la vie du quartier et à l'action du CIL sudpresqu'île-Confluence, des textes de qualité et des auteurs prometteurs seront les garants de la réussite.

La librairie Decitre, qui accueillera la remise des prix, l'annoncera sur son calendrier des évènements de la rentrée.



### **III RETRO PLANNING**

- Lancement du concours : 15 mars 2013
- Date limite de réception des textes : 10 juin 2013 à minuit
- Sélection des textes finalistes : août 2013
- Remise des prix : 27 septembre 2013

### **IV INFORMATIONS PRATIQUES**

#### **Contacts bureau du CIL sudpresqu'île-Confluence:**

Marcel Brevi, Président : 06 13 24 23 39  
marcel.brevi@wanadoo.fr

Vincent Robert, président de la commission culture : 06 09 60 76 35  
vincent@robert.aero

Danielle Houllemare, en charge du dossier : 06 82 98 79 23

dhoullemare@hotmail.com

#### **Sites :**

- Comité d'Intérêt Local **sudpresqu'île-Confluence**  
<http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/>
- Site principal de mise en ligne du concours  
[www.bonnesnouvelles.net/](http://www.bonnesnouvelles.net/)

## **V REGLEMENT DU CONCOURS**

**Le CIL sudpresqu'île-Confluence** vous invite à participer à la 1ere édition de son concours de nouvelles.

Le Président d'honneur du jury sera **Charles Juliet**, écrivain et poète, dont **l'œuvre est considérée comme l'une des plus importantes de la littérature contemporaine.**

Le concours, gratuit, est ouvert à tout écrivain amateur à partir de 18 ans.

### **Article 1 : le thème**

Les participants devront rédiger une nouvelle\* inédite dont le thème sera le mot « Confluence » en travaillant sur l'un des sens réel ou symbolique de ce mot.

*\* La nouvelle est un genre littéraire qui se caractérise par sa brièveté, sa concision (toutes descriptions ou actions devant tendre vers la chute), son nombre restreint de personnages, une intrigue ou une fin surprenante. Elle comporte impérativement un titre qui ajoute du sens à l'intrigue.*

## **Article 2 : le jury**

Sous la présidence de **Charles Juliet**, écrivain et poète, le jury sera composé entre autres de :

- **Gilles Eboli** directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon
- **Pierre-Jean Balzan** directeur des éditions « La Fosse aux Ours »
- **Abraham Bengio** directeur du pôle Vivre Ensemble en charge de la culture à la Région Rhône alpes
- **Sylvie Deshors** écrivaine
- **Alain Turgeon** écrivain
- **Nelly Gabriel** journaliste littéraire
- **Julie-Fleur Colomer** Libraire
- **Une ou un bibliothécaire** Bibliothèque municipale Lyon 2
- **Membres de la Commission culture du CIL**
- **Des lecteurs**

Le lauréat du prix 2013 fera automatiquement partie du jury pour le concours 2014

## **Article 3 : les critères d'appréciation**

Seront retenus :

- La qualité littéraire
- L'originalité du thème,
- Le respect du présent règlement dont la participation au concours vaut acceptation.

Les décisions du jury sont sans appel.

#### **Article 4 : les récompenses**

- 1) Le premier primé recevra 400 euros, le second 200 euros, le troisième 100 euros.
- 2) Les dix ou quinze meilleurs textes – selon appréciation du jury – seront réunis dans un ouvrage collectif.

Chacun des dix ou quinze auteurs sélectionnés – selon le choix du jury - recevra deux exemplaires, les autres exemplaires seront proposés à la vente par le libraire partenaire du concours, la librairie Decitre à Lyon

- 3) Les trois lauréats seront attendus pour la remise des prix à la Librairie Decitre, Confluence à Lyon 2 et se verront offrir le billet SNCF aller retour (sur le réseau France uniquement)
- 4) Les trois lauréats seront conviés le soir de la remise des prix à un dîner en compagnie avec des membres du jury et du CIL sudpresqu'île-Confluence

#### **Article 5 : les contraintes**

- 1) Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul texte.
- 2) Présentation des textes :
  - De 6 à 10 pages, le texte, écrit en langue française, sera dactylographié uniquement au recto, pages format A4 numérotées avec un maximum de 30 lignes par page,
  - Les pages seront agrafées, ne comportant aucune référence à l'auteur, avec une page de garde comportant uniquement le titre de la nouvelle,
  - La police sera de type Arial 12, interligne 1,5 avec des marges d'environ 3-4cm.
- 3) L'envoi par courrier obligatoire (envoi simple non recommandé) sera composé de :
  - Une page comprenant coordonnées de l'auteur, nom, adresse, téléphone (facultatif), adresse mail.
  - 2 exemplaires de la nouvelle présentée selon les contraintes de l'article 2
  - 1 enveloppe timbrée au nom de l'auteur

L'envoi se fera à l'adresse suivante :

**CIL sudpresqu'île-Confluence – concours de nouvelles – 17 cours Charlemagne  
69002 LYON**

5) Cet envoi sera doublé d'un envoi par mail au format PDF à l'adresse suivante :

**concoursnouvellesconfluencecil@hotmail.fr**

et comprenant :

- le texte de la nouvelle, sans référence à l'auteur
- La page de présentation de l'auteur

5) Les textes ne seront pas retournés. Le CIL sudpresqu'île-Confluence n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de non réception d'un courrier. Aucun avis de réception ne sera envoyé aux participants

### **Article 6 : l'agenda**

- 1) La date limite de réception des plis est fixée au 10 juin 2013 à minuit.
- 2) Les résultats du concours seront uniquement visibles sur le site CIL sudpresqu'île-Confluence à partir du 10 septembre au plus tard :  
<http://cil.sudpresquile.online.fr/cil/>
- 3) Les lauréats seront avertis par courrier, téléphone ou courriel la première semaine de septembre.
- 4) La remise des prix se déroulera le vendredi 27 septembre 2013 à la Librairie Decitre – Confluence, Cours Charlemagne Lyon 2eme à partir de 18 heures.

### **Article 7 : les conditions d'édition des nouvelles primées**

- 1) L'ouvrage collectif édité sera légalement déposé à la BN avec un numéro ISBN
- 2) Il sera mis en vente à la Librairie Decitre, partenaire du concours
- 3) Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc..), sous la réserve de mentionner « Prix du CIL sudpresqu'île-Confluence » et ce pendant un an.

### **Article 8**

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante